

## Émile BOUQUET, Saïgon autocariste

### *Émile* Adolphe BOUQUET

Né à Caen, le 6 juin 1874.

Fils naturel d'Anne-Louise Césarine Bouquet.

Marié à Saïgon, le 6 août 1912, avec Tô-Thi-Ngoc dite Vinh, 30 ans, née au village de Ninh-Diên, canton de Giai-Hoa, canton de Tayninh. Dont deux enfants naturels :

— Thô-thi-Hué (Cholon, 16 février 1907), reconnue sous le prénom de Louise, mariée à Saïgon, le 6 août 1925, avec Pierre Chaigneau (Plantation Baivong à Phu-Quốc).

— et Henri César (Poulo Condore, 12 août 1910), marié à Saïgon, le 12 janvier 1959, avec Hong Thi Nam.

— François, Paul (Saïgon, 4 octobre 1913)

— Joséphine, Antoinette (Saïgon, 21 sept. 1915-L'Isle-Adam, le 25 septembre 1991), mariée avec Lieu Thanh Nguyễn (ca 1903-1986) : six enfants ;

— *Cécile* Madeleine (Saïgon, 19 septembre 1916-Créteil, 27 mars 1989), mariée à Saïgon, le 22 octobre 1938, avec Lucien, Louis Armengaud (Marseille, 19 août 1906-Marseille, 4 nov. 1984) : trois enfants.

— Marie Eugénie (Saïgon, 21 novembre 1919-Libourne, 18 septembre 2013) : 6 enfants avec un Viêtnamien.

— Roger (1922-Sainte-Livrade, 1977).

Sous-officier au 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs annamites au camp des Mares (1907).

Entré dans les services pénitentiaires de la Cochinchine, le 16 avril 1910.

Démissionnaire le 8 juillet 1929.

Autocariste depuis 1926 environ.

Président de la Société anonyme franco-annamite de Transports Ouest (décembre 1934).

Décédé à Nanterre, 10 avril 1959.

Administration  
Promotions et mutations  
(*L'Écho annamite*, 26 juin 1920)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date des :

17 juin 1920 :

M. Pagadal de Santaya, gardien de 3<sup>e</sup> classe de l'Administration pénitentiaire à la prison centrale de Saïgon, est désigné pour continuer ses services sous les ordres du directeur du Pénitencier de Poulo-Condore.

21 juin 1920 :

M. Bouquet (Emile-Adolphe), gardien de 1<sup>re</sup> classe de l'Administration pénitentiaire à Poulo-Condore, est désigné pour continuer ses services sous les ordres du directeur de la prison centrale de Saïgon.

---

Dans les services pénitentiaires  
(Informations émanant du Gouvernement général).  
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1921)

Hanoi, le 17 décembre 1921.

Sont inscrits au tableau d'avancement 1922 des Services pénitentiaires pour gardien chef de première classe : MM. Santi Ferrandini, gardien principal de première classe, MM. Canavaggio, Costantini, Delrieu, gardien principal de deuxième classe ; MM. Bazin Demartini, Beaumont, Bouquet, Enok, Amalou, gardien de première classe ; M. Favier, greffier-comptable de troisième classe ; M. Barazza.

---

Cochinchine

---

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1924)

Peines disciplinaires. — La peine du retard dans l'avancement d'une durée d'un an est infligée à M. Bouquet Émile-Adolphe, gardien principal de 2<sup>e</sup> classe des Services pénitentiaires, en service en Cochinchine.

---

Dans l'Administration

---

Promotions

(*L'Écho annamite*, 4 septembre 1925)

Par arrêté en date du 3 septembre 1925 du gouverneur général de l'Indochine :

.....

Secundo

Sont promus dans le personnel des Services pénitentiaires au point de vue solde et d'ancienneté :

.....

Gardien principal

1<sup>o</sup> Compter six avril 1923 : Bouquet.

2<sup>o</sup> Compter janvier 1924 : Luciani Patrice.

3<sup>o</sup> Compter premier janvier 1925 : Marchi.

.....

---

Chauffeur imprudent

(L'Écho annamite, 12 mars 1926)

Hier vers midi 15, le chauffeur Nguyen-van-Me, 32 ans, au service de M. Bouquet, demeurant à Cantho, s'est fait plusieurs blessures au visage, à la jambe et au pied gauche, en sautant de l'autobus n° 2757 dans lequel il avait pris place et qui filait à une vive allure.

Son camarade Huynh-van-On, 31 ans, chauffeur, témoin de l'accident, le fit transporter à l'Hôpital indigène de Cochinchine.

L'accident eut lieu à l'angle des rues de Caymai et Barbet. Une enquête a été ouverte.

---

Pour la défense du franc

2<sup>e</sup> liste des contributions volontaires reçues par la Trésorerie de Cochinchine  
(L'Écho annamite, 14 mai 1926)

| Noms et grades   | Montant |
|--|---------|
| .....  |         |
| Bouquet, gardien principal des services pénitentiaires à Poulo-Condore | 100 00  |

---

AU PALAIS

« Le Roi de Poulo-Condore » sur la sellette  
(L'Écho annamite, 21 et 23 mai 1927)

.....  
M. Lambert nie qu'il ait brutalisé ses subordonnés ; quant aux détenus, il affirme en avoir isolé les plus dangereux dans des locaux spéciaux, appelés par erreur « cellules », mais qu'il ne les y a pas maintenus.

Le président lui reproche d'avoir agi de la sorte sans en avoir référé au Gouverneur de la Cochinchine, d'avoir maltraité des surveillants placés sous ses ordres.

M. Lambert répond que tous étaient contre lui, et pour cause !

Le premier témoin, M. Bouquet, affirme avoir constaté, *de visu*, la détention arbitraire, par M. Lambert, de détenus et de surveillants, qu'il frappait à coups de pied et de cravache.

Le témoin cite le cas d'un surveillant qui a écopé 60 jours de consigne pour une peccadille.

Cette déposition provoque un incident, vite clos.

.....  
M<sup>e</sup> Lambert <sup>1</sup>, dans sa plaidoirie qui durera plus d'une heure, dit qu'on est en présence de dénonciations abjectes.

La vengeance, prétend-il, est le mobile qui a poussé les témoins à déposer contre l'inculpé.

L'avocat s'en prend à M. Bouquet, le premier témoin de l'accusation, dont il fustige la vie privée.

---

.....  
<sup>1</sup> Léon Lambert (1885-1950) : ancien vice-président du conseil colonial (1920-1922), administrateur de la Banque industrielle de Chine (octobre 1922) et autres sociétés, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise. Voir [encadré](#).

## LES TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR 1929

---

Services pénitentiaires  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1928)  
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1927)

Pour le grade de gardien chef de 2<sup>e</sup> classe : MM. Bouquet Émile, Costantini Paul, Clévy Jules et Istria Joseph.

---

### Faits divers

---

Les clients du Parquet  
(*L'Écho annamite*, 16 mai 1929)

Ont été déférés au Parquet ;

.....  
2° Tran van Noi, 23 ans, contrôleur d'auto, dt Bd Gallieni, pour coups et blessures volontaires sur les nommés Bouquet, s.p., et son boy Trân van Chi, domiciliés 106, rue d'Espagne ...

---

Publicités  
[Auto-Hall](#)  
(*L'Écho annamite*, 8 juin 1929)  
(*La Tribune indochinoise*, 10 juin 1929)

Ci-dessous, quelques belles familiales CITROËN livrées Auto-Hall

| Familiales C 6 |        |        |
|----------------|--------|--------|
| Bouquet Émile  | Saïgon | CA-895 |

Services pénitentiaires  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1<sup>er</sup> août 1929)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 9 juillet 1929 :

M. Bouquet, gardien-chef de 2<sup>e</sup> classe des services pénitentiaires, en service à la prison centrale de Saïgon, ne recevra, par application de l'article 88 de l'arrêté du 18 février 1921, aucune solde, pour compter du 8 juillet 1929, date à laquelle il s'est absenté irrégulièrement de son poste.

---

Dans l'Administration  
(*L'Écho annamite*, 2 septembre 1929)

Est acceptée pour compter du 8 juillet 1929 la démission de son emploi offerte par M. Bouquet, gardien chef de 2<sup>e</sup> classe des Services pénitentiaires en service en Cochinchine.

---

AU PALAIS

---

Correctionnelle française  
(*L'Écho annamite*, 22 octobre 1929)

Un coup de révolver en l'air

Une querelle née de la concurrence ? C'est fort possible ! En tout cas, voici les faits :  
La chose se passait aux abords des halles centrales, quartier général des camions de transport en commun.

Le fils de M. Bouquet, qui, comme on sait, est à la tête d'une de ses entreprises, fut agressé, un jour, par Trân van No, que d'aucuns nous représentent comme à la solde d'une maison concurrente. Au bruit de la bagarre, M. Bouquet père, qui demeure rue d'Espagne, non loin de la scène, accourut au secours de son fils, armé d'un révolver, qu'il déchargea en l'air, pour faire peur à l'agresseur.

Celui-ci se prétendit touché. Or, il est démontré que, de la façon dont M. Bouquet tenait son arme, il lui était matériellement impossible d'atteindre son antagoniste. Résultat ? Tran fan No fut condamné à vingt jours de prison. Quant à M. Bouquet, il a comparu, hier matin, devant la correctionnelle, qui l'a acquitté purement et simplement, étant donné l'état de légitime défense dans lequel se trouvait son fils au cours de l'incident.

---

Publicités  
Auto-Hall  
(Saigon sportif, 20 décembre 1929)  
(La Tribune indochinoise, 20 décembre 1929-5 février 1930)

**UNE PREUVE TANGIBLE  
DE LA VALEUR DES MARQUES  
REPRÉSENTÉES PAR AUTO-HALL**

Il existe à Saïgon, 106 rue d'Espagne, une entreprise de Transports en Commun dont la prospérité est connue et appréciée de tous.  
En effet, toutes les routes de Cochinchine sont parcourues par des AUTOCARS parfaitement bien agencés et d'un solide confort donnant toutes les garanties d'aisance et de sécurité aux usagers qui recherchent plus particulièrement ces voitures.

Ce sont les  
**AUTOCARS** appartenant à **M. BOUQUET**  
le sympathique Entrepreneur de Transports dont la renommée n'est plus à faire.

M. BOUQUET présente à son tableau :

|                         |        |                |             |
|-------------------------|--------|----------------|-------------|
| <b>17 Autocars</b>      | marque | <b>UNIC</b>    |             |
| <b>2 Torpédos</b>       | -      | -              | <b>11HP</b> |
| <b>1 Familiale C6</b>   | -      | <b>CITROEN</b> |             |
| <b>1 Cabriolet C6</b>   | -      | -              |             |
| <b>1 Camionnette C4</b> | -      | -              |             |

Ce nombre imposant de voitures prouve une fois de plus la valeur des marques UNIC et CITROEN et la sagacité d'un Entrepreneur soucieux de ses intérêts

UNE PREUVE TANGIBLE DE LA VALEUR DES MARQUES  
REPRÉSENTÉES PAR AUTO-HALL

Il existe à Saïgon, 106, rue d'Espagne, une entreprise de transports en commun dont la prospérité est connue et appréciée de tous.

En effet, toutes les routes de Cochinchine sont parcourues par des AUTOCARS parfaitement bien agencés et d'un solide confort donnant toutes les garanties d'aisance et de sécurité aux usagers qui recherchent plus particulièrement ces voitures.

Ce sont les AUTOCARS appartenant à M. BOUQUET

le sympathique entrepreneur de transports

M. BOUQUET présente à son tableau :

- 17 autocars marque UNIC
- 2 torpédos marque UNIC 11 HP
- 1 familiale C6 - CITROËN
- 1 cabriolet C6 - CITROËN
- 1 camionnette CA - CITROËN

Ce nombre imposant de voitures prouve une fois de plus la valeur des marques UNIC et CITROËN et la sagacité d'un entrepreneur soucieux de ses intérêts.

Liste définitive par ordre alphabétique des électeurs français de la  
[chambre d'agriculture de la Cochinchine](#) pour l'année 1930  
(Bulletin administratif de la Cochinchine, 24 avril 1930, pp. 1147-1176)

| N <sup>o</sup> | Noms et prénoms et domicile | Profession                            | Lieux d'exploitation |
|----------------|-----------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| 97             | Bouquet, Émile              | Associé plantation Bai-vong           | Phu-quôc             |
| 166            | Chaigneau, Pierre           | Associé plantation Baivong (Phu-quôc) | Phuquôc              |

### Saigon-Cholon

#### Arrestation d'un relégué évadé (*L'Écho annamite*, 5 juin 1930)

Passant à Cau Ong Lanh, lundi, à 17 heures, M. Bouquet, ancien fonctionnaire des Services pénitentiaires, aperçut, dans une gargote chinoise, un individu qui lui paraissait d'autant plus suspect qu'il semblait l'avoir connu à Poulo-Condore, comme relégué, alors que lui y remplissait les fonctions de gardien de bagnards.

Faisant un effort de mémoire, l'Européen acquit la certitude qu'il se trouvait en présence d'un pirate dangereux, qui avait réussi à fausser compagnie à la police, lorsque, ramené de l'île à Saïgon, à la suite de quelque nouveau méfait, il allait comparaître en cour d'assises.

L'individu, nommé Lang, avait brûlé la politesse au gendarme en plein palais de justice, où il avait été emmené pour le motif précité.

M. Bouquet eut la une excellente occasion de revenir à ses premières amours. Par habitude professionnelle ou nostalgie du passé, l'ex-policier éprouva une furieuse envie de s'improviser policier-amateur.

Sûr de ne pas se tromper, il courut requérir deux de ses collègues de métier, avec la collaboration de qui il eût vite fait de cueillir le rescarpé [*sic*], de le menotter et de le conduire au commissariat du deuxième arrondissement, où le sympathique M. Larquay ne tarda pas à obtenir les aveux les plus complets du captif échappé et repris, au moyen d'un « cuisinage » habile et en règle.

Naturellement, la proie fut remise au Parquet, qui lui délivra, séance tenante, un billet de logement gratuit à l'hôtel d'en face, le numéro 69 de la rue Lagrandière, où elle sera hébergée jusqu'au jour où il lui faudra réintégrer le bercail insulaire sus-indiqué.

Nos félicitations à M. Bouquet pour sa bonne prise, qui fait honneur à son flair de vieux limier démissionnaire, mais encore très apte au service actif, ainsi qu'il a démontré d'éloquente façon.

#### INFORMATIONS DIVERSES

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juillet 1931)

Le banditisme en Cochinchine. — Nous avons relaté hier l'audace des bandits attaquant près de Cai-Bè, un autocar appartenant à M. Tomasini.

En tout cas la ligne Saigon-Bac-lieu semble être boycottée par une bande concurrente et c'est toujours dans la province de Mytho que les attaques ont lieu.

Il y a dix jours, la voiture de M. Bouquet, qui faisait aussi des transports en commun, a échappé à un attentat semblable à celui dont a été victime l'autocar de M. Tomasini.

Tout ceci prouve que l'insécurité règne sur la route de l'Ouest. Nous espérons que la police de la route — au fait que devient cette police ? — saura découvrir les malfaiteurs

de grand chemin qui infectent la région de Mytho et redonner ainsi plus de sécurité aux voyageurs des autos-cars.

*L'Opinion.*

N.D.L.R. — Certains crieront au bolchévisme. Erreur. Simple retour au tempérament naturel chez l'Annamite quand il cesse d'avoir peur du gendarme. Ce n'est même pas du brigandage, tout simplement un peu de rivalité commerciale. Nous avons vu cela au Tonkin aussi : Ce pays a besoin d'une solide armature, car le tempérament de l'Annamite serait plutôt celui du loup que celui de l'agneau. Ce ne sont pas des moules, quoi ; mais il leur faut une stricte discipline.

Au Tonkin, c'est surtout sur les rivières qu'il faudrait une forte police bien organisée et très active.

---

### Cochinchine

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1932)

Les méfaits de la concurrence. — Une bande de chauffeurs et de pisteurs d'autocars attaquent un propriétaire européen de camions. — Hier matin, à 3 h. 45, M. Bouquet, l'entrepreneur bien connu de transports en commun, se trouvait en compagnie de son fils sur la place du marché pour surveiller le départ de ses camions pour l'intérieur.

Tout allait se passer tranquillement quand MM. Bouquet père et fils furent assaillis subitement par une bande de chauffeurs, pisteurs et autres voyous ayant à leur tête un entrepreneur concurrent, ancien notable de Ba-Diem.

Messieurs Bouquet auraient succombé sous le nombre et déjà M. Bouquet fils était serré à la gorge, lorsque leurs chauffeurs vinrent à la rescousse.

Ce fut alors une bagarre générale au cours de laquelle l'entrepreneur concurrent fut à demi assommé d'un coup de marteau à la tête et il y eut plusieurs blessés.

---

*Annuaire complet de toute l'Indochine*, 1933, p. 347 :

SERVICE DE TRANSPORTS DE L'OUEST, G. BOUQUET <sup>2</sup> (To-Thi-Ngoc).

Transports

106, rue d'Espagne

Téléphoné n° 196.

---

Insertion pour publicité  
d'une [Société anonyme franco-annamite de Transports Ouest](#)

---

S.A.F.A.T.O.

(*La Tribune indochinoise*, 17 décembre 1934)

M. Bouquet, entrepreneur de transports, demeurant à Cantho, président.

---

---

<sup>2</sup> Probablement Georges Bouquet, loueur d'automobiles à Cholon. Peut-être un fils d'Émile Bouquet et de To-Thi-Ngoc ?



(Bulletin administratif de la Cochinchine, 16 décembre 1937)

Par décisions du gouverneur de la Cochinchine, en date du 6 décembre 1937:  
Sont autorisés à installer et à employer, dans les conditions prévues par arrêté du 28 février 1929, un poste radio électrique privé de réception :  
M<sup>me</sup> Bouquet (Cécile), 141, rue de Marchaise, Saigon,

---

(Bulletin administratif de la Cochinchine, 3 mars 1938)

RECTIFICATIF à l'arrêté n° 652 du 4 février 1938, autorisant M<sup>lle</sup> Cécile Bouquet à exploiter un service de transport en commun entre Saigon-Cholon et Tayninh.

Art. 2. — Itinéraire :

Au lieu de : Saigon-Cholon-Tayninh

Lire :

Saigon-Cholon-Tayninh et la montagne de Baden.

Art. 5. — Tarifs maxima :

Au lieu de : Saigon-Tayninh 1 \$ 50

Lire :

Saigon-Montagne de Baden 1 \$ 50

Saigon, le 22 février 1938.

P. le Gouverneur de la Cochinchine et par délégation:

Le Directeur des Bureaux,  
RENOU.

---

Liste définitive par ordre alphabétique des électeurs français  
de la [chambre d'agriculture de la Cochinchine](#) pour l'année 1938 .  
(Bulletin administratif de la Cochinchine, 30 juin 1938, p. 2095-2111) :

| N°  | Noms et prénoms et domicile | Profession                 | Lieux d'exploitation |
|-----|-----------------------------|----------------------------|----------------------|
| 67  | Bouquet Émile               | Associé plantation Baivong | Phuquoc              |
| 166 | Chaigneau P.                | Associé Plantation Baivong | Phuquoc              |

AU TEMPLE DE THÉMIS

Correctionnelle française  
(L'Écho annamite, 27 septembre 1939)

Pour violences et voies de fait... sur la personne de l'agent de police Pham-van Phu, un autre jeune homme : R. Pouquet [Bouquet], a été frappé de cent francs d'amende avec sursis.

M. Bouquet père est déclaré civilement responsable.

---

*(Bulletin administratif de la Cochinchine, 22 mai 1941)*

12 mai 1941.

M<sup>lle</sup> C. Bouquet, entrepreneuse de transport, demeurant à Saïgon, 141, rue Marchaise, est autorisée à exploiter un service occasionnel de transport de voyageurs par automobile, sous les conditions ci-après.

Le service est autorisé à parcourir l'itinéraire suivant :

Saïgon–Cap St-Jacques et retour.

Le véhicule avec lequel sera assuré ce transport sera l'autocar « Unic », 12 CV. — n° CB 455 (Gazogène), longueur maximum 4 mètres 98, — pour 28 voyageurs, assis, — pesant à vide 2.417 kg et en ordre de marche 3.817 kg (y compris 100 kg de bagages de main).

L'affectation du véhicule au service interviendra dans les conditions prévues par les règlements en vigueur et en particulier par l'arrêté en date du 19 avril 1933 du Gouverneur général.

La présente autorisation sera valable pour la journée du 10 mai 1941.

Tout transport exécuté en contravention de l'une quelconque des prescriptions qui précèdent sera considéré comme effectué sans autorisation.

---